



Nouvelle orientation post-bac : ne dites plus "sélection" à l'université mais "orientation réussie"

Nouvelle orientation post-bac : ne dites plus "sélection" à l'université mais "orientation réussie" : La nouvelle plateforme d'orientation pour les lycéens de terminale qui remplace le système APB, Parcoursup, ouvre ce lundi 15 janvier. Et même s'il s'en défend, le gouvernement y instaure bien une dose de sélection à l'entrée de l'université. Le point sur la nouvelle procédure. "On n'utilise pas le mot sélection, c'est un mot qui divise en France. C'est beaucoup plus intéressant de parler d'orientation réussie". Invité d'Europe 1 ce lundi 15 janvier, le ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer invente l'élément de langage hypocrite mais en même temps honnête. Hypocrisie car il refuse d'admettre officiellement que la réforme de l'entrée à l'université installe bien une forme de sélection, même adoucie. Honnête car en précisant qu'il "n'utilise pas le mot" pour la raison que celui-ci "divise", il avoue l'hypocrisie du procédé. Ce lundi sonne le glas d'Admission post-bac, APB pour les initiés, l'algorithme utilisé depuis huit ans pour réguler l'orientation des lycéens. Personne ne le regrettera, puisque le système reposait sur le tirage au sort pour choisir les futurs étudiants des filières saturées de l'université. Son successeur, baptisé Parcoursup, entre en scène. Mise en ligne, la plateforme ne propose pour l'heure que des tutoriels : les 800.000 lycéens en classe de terminale et étudiants en réorientation ne pourront y formuler leurs vœux qu'à partir du lundi 22 janvier (jusqu'au 13 mars). Les "attendus", ou le début de la sélection à l'université Dix vœux, au lieu de 24, c'est l'une des nouveautés apportées par Parcoursup, qui réduit le nombre maximum d'orientations que peuvent inscrire les étudiants. Autre changement, les vœux ne seront plus classés par ordre de préférence. Le système se veut plus souple et informatif qu'APB : en naviguant sur la plateforme, un étudiant a accès à une fiche détaillée pour chaque formation qui l'intéresse. Il y trouve quelques statistiques (taux de réussite, d'insertion professionnelle, nombre de places disponibles) mais également les fameux "attendus" : ceux-ci sont décrits par le site comme "les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir dans chaque filière de l'enseignement supérieur". En clair, il s'agit des critères choisis par les établissements d'enseignement supérieur pour indiquer quel type de profil ils recherchent. Ces "attendus", communs à toute la France pour chaque filière, seront donc visibles sur Parcoursup à partir du 22 janvier. La plateforme en donne un exemple, dans le cas d'une formation déjà sélective, un BTS technico-commercial : "Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client", "avoir la capacité d'évoluer dans des environnements numériques et digitalisés". Le Monderévélait fin décembre les attendus d'une autre filière, celle de droit à l'université : "Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires", "disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte". Si certaines formulations font la part au jargon de l'Education nationale, ces énoncés se traduiront plus concrètement, pour les futurs étudiants, en réelles exigences... Lire aussi Prérequis numéro 1 : maîtriser la grammaire et l'orthographe ! Car c'est le grand bouleversement de la réforme : elle permet aux universités d'opérer une sélection entre les candidats, sur la base de ces attendus. Sur Parcoursup, les établissements auront en effet accès à la "Fiche avenir" détaillée de chaque étudiant qui postule dans leur cursus. Ils pourront y consulter ses notes, les appréciations des professeurs et l'avis du conseil de classe sur son orientation, ainsi qu'un court texte de motivation. Les filières qui étaient déjà sélectives (prépa, BTS, IUT, écoles) le restent, et pourront donc refuser ou mettre sur liste d'attente certains candidats. C'est là que le processus de sélection à l'entrée des universités entre en jeu : les licences pourront désormais accepter un candidat ("oui") ou conditionner son inscription au suivi d'une remise à niveau si son profil est jugé inadapté aux attendus ("oui si"). Troisième option, la mise "en attente" dans le cas où des places se libéreraient. De la place pour tous... sauf dans les filières saturées Vous dites sélection ? "Il n'est pas question que les universités disent non, défend Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, sur Europe 1. Le baccalauréat reste le diplôme d'accès aux études d'enseignement supérieur". L'argument principal étant de souligner

que chaque étudiant a le choix de son parcours, puisqu'il peut tout à fait en théorie choisir d'intégrer une filière pour laquelle il ne remplit pas les critères, en décidant de suivre le parcours de remise à niveau : "Les élèves moyens ont tout à fait leur place à l'université mais on va les aider à mieux réussir". Reste le cas des filières saturées, où le nombre de places est inférieur à celui des demandes... Là, évidemment, les universités sélectionneront en priorité les candidats qui répondent aux attendus, laissant les autres en liste d'attente ou postuler à d'autres filières dans lesquelles il reste des places. Une sélection de facto, donc, qui remplace le tirage au sort. "Nous voulons diminuer toutes les situations où les jeunes sont dans un endroit où ils ne sont pas bien. Evidemment, c'est la rencontre des désirs des étudiants et des possibilités des universités", atténue Jean-Michel Blanquer. Frédérique Vidal promet quant à elle que grâce à l'ouverture de 22.000 places à la rentrée 2018, les "filières en tension" seront bientôt plus largement ouvertes. Les étudiants pourront expérimenter les effets de cette sélection douce à partir du 22 mai. A partir de cette date et pendant trois mois, les formations du supérieur adresseront alors leurs verdicts (conditionnés à l'obtention du bac, évidemment) à chaque vœu des lycéens, qui devront donner leur réponse dans des délais variables selon le degré d'urgence (une semaine, trois jours ou 24 heures). Pour ceux qui n'auront reçu aucune proposition fin juin après les épreuves du bac, une procédure complémentaire et une commission rectorale seront chargées de trouver des places dans des formations proches des vœux initiaux. La réforme suscite des inquiétudes. Les universités sont notamment alertées par la charge de travail supplémentaire qui va leur échoir : là où un algorithme traitait automatiquement tous les élèves candidats à une licence, cette tâche est désormais confiée aux établissements eux-mêmes, alors que ceux-ci pointent régulièrement leur manque de moyens. Et pour beaucoup, la sélection à l'entrée de l'université va fermer les portes de l'enseignement supérieur aux lycéens pourvus d'un bac professionnel ou technologique, et à d'autres profils "atypiques" pourtant susceptibles de réussir à la fac. Car en se présentant comme un moyen d'aider les étudiants à "faire des choix éclairés" et à "mieux connaître les formations qui les intéressent", Parcoursup cherche aussi à dissuader d'y postuler ceux qu'il estime incapables de réussir à l'université.